



• AGROBIO PÉRIGORD •

Les Paysans **BIO** de Dordogne

<http://www.agrobioperigord.fr>

## FICHE DE RECONNAISSANCE

### LA CICADELLE VERTE ADULTE

La cicadelle verte mesure environ 3 mm. Elle est de couleur verte uniforme tant qu'elle est vivante (surtout en début de saison), mais se décolore rapidement (blanc ou jaune pâle) après leur mort. Toutes les cicadelles présentant ces caractéristiques doivent être comptées.

**Attention :** Ne pas compter les cicadelles

- qui ont des pattes noires
- qui ont des dessins rouges en zigzag

A l'aide d'un couteau ou d'une pince, enlever les adultes afin d'éviter de les compter deux fois. Vous pourrez normalement observer des individus tout au long de la saison. Les pics de vol ont normalement lieu début mai (vol d'immigration) et en deuxième moitié de juin. On observe parfois un troisième vol en août, surtout en périmètre de lutte obligatoire contre la flavescence dorée. Dans ce cas, il faudra refaire des comptages de larves début septembre.

**Attention :** les effectifs piégés augmentent très rapidement pendant ces périodes de vol, il faut bien respecter la cadence des observations pour ne pas rater cet événement !!

### Quand et comment effectuer les comptages de larves ?

Les comptages des larves de la cicadelle verte débuteront **3 semaines après le pic du vol** déterminé par le piégeage. Le comptage est réalisé manuellement, à l'œil nu, **sur 100 feuilles par parcelle**. Choisir les feuilles bien vertes à l'intérieur de la végétation, les larves se situant de préférence sur la partie inférieure du limbe des feuilles matures. Les larves peuvent être blanchâtres, vertes ou oranges et se déplacent 'en crabe' lorsqu'on les perturbe. Effectuer **au moins 2 comptages successifs** sur une **période de 8 jours (1 fois par semaine)**.

Il faut différencier : - les larves jeunes (L1, L2 et L3), de couleur claire, parfois très petites !

- les larves âgées (L4 et L5), plus grandes, plus foncées (vertes ou oranges) et avec des ébauches d'ailes.



Jeune larve (1 – 3 mm)



Larve sous la feuille



Adulte (3 mm)

Si vous dénombrez plus de 50% de petites larves au cours du dernier comptage, il faut refaire un comptage une semaine plus tard. Les résultats seront enregistrés sur le tableau dans la colonne CICADELLE VERTE « comptages de larves ». **Si vous dénombrez plus de 100 larves pour 100 feuilles**, il est conseillé de procéder à un traitement insecticide. Malgré les préconisations existantes, il ne nous semble pas nécessaire de traiter en dessous de ce seuil, même en fin de saison.

## FICHE DE RECONNAISSANCE

### LES VERS DE LA GRAPPE

Les vers de la grappe sont des papillons de nuit, de la famille des 'tortricidés', et d'environ 1 cm de long. Ils sont attirés vers leurs pièges respectifs par des odeurs (phéromones sexuelles) émises par les diffuseurs. L'attraction est spécifique, il y a donc peu de chance de trouver d'autres espèces de papillons de nuit dans ces pièges.



*A gauche :*  
Adulte **Cochylis**  
1 cm  
(*Eupoecilia ambiguella*)



*A droite :*  
Adulte **Eudémis**  
1 cm  
(*Lobesia botrana*)

A l'aide d'un couteau ou d'une pince, enlever les adultes pour éviter de les compter deux fois. Normalement vous allez observer plusieurs pics de vol dans l'année (trois pics : fin avril, mi-juin et début août pour l'Eudémis et deux pics ; avril/mai et juillet pour Cochylis). C'est en général le deuxième vol qui cause le plus de dégâts. Les vols se font au crépuscule, de préférence pendant des soirées assez chaudes (15°C ou plus).

**Attention** : les effectifs piégés peuvent être très importants pendant les périodes de vol, il faut bien respecter la cadence des observations, voir l'augmenter dès les premières captures (minimum 3 fois par semaine) pour ne pas rater cet événement! Dans le cas de vols importants (> 10 adultes par jour) et des dégâts importants pendant la première génération (> 30% des grappes avec glomérules), un traitement peut être positionné sur la deuxième génération de chenilles (à discuter avec votre conseiller/technicien). Comme les périodes de vols et les seuils varient selon les régions, les indications figurant dans cette fiche ne sont qu'indicatives. Référez-vous à votre conseiller/technicien ou aux avertissements agricoles.

### Quand et comment effectuer les comptages de larves (glomérules) ?

Le comptage des **glomérules** des vers de la grappe se fait **3 semaines après le début du vol**, déterminé par le piégeage (vol = présence d'adultes sur trois observations consécutives). Le comptage est réalisé manuellement, à l'œil nu, **sur 100 grappes par parcelle**. Bien regarder l'intérieur de la grappe pour observer les glomérules (boutons floraux agglomérés par la chenille).

*Effectuer 1 seul comptage environ 3 semaines après chaque vol (en général vers la mi/fin mai stade 'boutons floraux séparés/début floraison' pour la première génération). On peut facilement différencier les espèces de chenilles*

**Eudémis** : chenilles à tête jaune/verte, larve très agile

**Cochylis** : chenilles à tête noire, larve peu agile

Les résultats des piégeages et des comptages seront enregistrés sur le tableau dans la feuille 'COMPTAGES LARVES' et les colonnes : « Eudémis » et « Cochylis ».

## FICHE DE RECONNAISSANCE

### LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE ADULTE

La cicadelle de la flavescence dorée mesure environs 5 à 7 mm de long. Elle est donc plus que 2 fois plus grande que la cicadelle verte. Elle est de couleur blanche/jaunâtre avec un dessin marron d'aspect « marbré », très caractéristique sur les ailes et la tête. Les yeux sont très foncés et visibles. La tête est légèrement pointue.

Si vous n'avez encore jamais vu cette cicadelle, comparez-la bien avec les photos. Une loupe à main aiderait à bien observer les traits situés sur la partie supérieure de la tête, entre les yeux qui sont aussi très caractéristiques de l'espèce.



A l'aide d'un couteau ou d'une pince, enlever les adultes pour éviter de les compter deux fois. Vous allez normalement observer des individus **qu'à partir de mi-juillet**, avec un pic de vol en début août. Les captures peuvent continuer jusqu'en septembre. Cet insecte semble migrer en fin de saison ; si vous n'attrapez ces insectes qu'au mois de septembre, ce sont probablement des insectes immigrants de la parcelle.

Il n'y a pas de seuil de traitement contre cette cicadelle.

**Hors périmètre de lutte obligatoire**, aucun traitement n'est normalement nécessaire. Si vous êtes situé à proximité d'un foyer de flavescence, vous pouvez tout de même décider d'effectuer un seul traitement en début d'année (début juin) contre les larves. Dans le cas où vous n'observez pas de larves, nous vous conseillons fortement d'attendre le résultat des piégeages. Si vous attrapez des quantités importantes d'adultes, vous pourrez très probablement observer des larves l'année prochaine, et décider à ce moment d'effectuer un traitement.

Si votre exploitation se trouve dans le périmètre de lutte obligatoire, le piégeage vous aidera à juger de l'efficacité de la lutte dans vos parcelles (il ne devrait normalement pas y avoir d'individu entre juillet et début août) et du risque d'arrivée de cicadelles contaminées en provenance de l'extérieur (piégeages fin août et septembre provenant de parcelles abandonnées, de vignes sauvages,...)

**NB** : La reconnaissance de la cicadelle adulte n'est pas très facile. En cas de doute n'hésitez pas à contacter votre technicien conseil.

### Peut-on effectuer les comptages de larves ?

Les comptages des larves (2 à 6 mm) de la cicadelle de la flavescence dorée sont difficiles et ne sont donc pas préconisés dans ce dispositif. Les observations de larves sur des pampres à la fin mai sont le moyen le plus sûr de les observer. Ces larves sont blanches, plus trapues que les cicadelles vertes, et portent deux taches noires où sont implantés des poils, à l'extrémité de l'abdomen (extrémité arrière de la larve). Ces larves sautent lorsqu'on les perturbe. Les larves âgées sont difficilement observables, mais elles sont plus grandes et arborent un dessin marron ressemblant à celui de l'adulte.

Les résultats seront enregistrés sur le tableau dans la colonne CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE (Cic. FD)

